



الجامعة التونسية لكرة اليد



FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL النشرية الرسمية BULLETIN OFFICIEL رقم 01

عدد الصفحات 26

بتاريخ 22 جويلية 2019

المحتوى الجامعي

صفحة 10-2

محضر جلسة اللجنة المركزية للتأهيل والإجازات

صفحة 12-11

وثيقة الانخراط للموسم الرياضي 2019-2020

صفحة 24-13

وثائق مختلفة

صفحة 25-26

بلاغات الجامعة التونسية لكرة اليد



Adresse / FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL-:
11Impasse de l'Aurore, Avenue 1^{er} Juin Mutuelle Ville 1002 Tunis / BP 151 1002 Tunis Belvédère

Tél / Fax : 00216 71282 566

Site Web: www.federationhandball.tn / Email: fthb@email.ati.tn

Fédération Tunisienne de Handball



Commission Centrale des Qualifications et des Licences

PV.N : 1 du 22/07/2019



SAISON SPORTIVE 2019/2020

COMMISSION CENTRALE DES QUALIFICATIONS ET DES LICENCES

SAISON SPORTIVE 2019/2020

PV. N : 1 du 22/07/2019

La commission Centrale des qualifications et des licences, après aval et approbation du Bureau Fédéral porte à la connaissance des clubs affiliés à la FTHB ce qui suit :

❖ OUVERTURE DE LA SAISON :

L'ouverture de la saison sportive 2019/2020 a été fixée pour le 22 Juillet 2019.

❖ AFFILIATION, RENOUVELLEMENT D'AFFILIATION ET ENGAGEMENT :

Il est porté à la connaissance des clubs affiliés à la Fédération Tunisienne de Handball que la période d'affiliation, de renouvellement d'affiliation et d'engagement pour la saison sportive 2019/2020 est fixée comme suit :

- **Nationale A Hommes** : du 22 Juillet 2019 au 29 Juillet 2019 inclus.
- **Nationale B Hommes** : du 22 Juillet au 19 Aout 2019 inclus.
- **Honneur, Nationale A et B Dames et Catégories jeunes** : du 22 Juillet 2019 au 02 Septembre 2019 inclus.

❖ AFFILIATION :

Toute association désirant s'affilier à la fédération doit adresser à celle-ci :

a/ Une demande d'affiliation signée par le président de l'association comportant l'engagement de respecter :

- les lois et les règlements relatifs au sport en Tunisie
- les statuts de la FTHB
- le règlement intérieur de la FTHB et le règlement intérieur de l'Arbitre et de l'Arbitrage.
- les règlements généraux de la FTHB
- les décisions juridictionnelles rendues par la FTHB et l'ensemble de ses instances et démembrements.
- les règlements régissant les compétitions nationales, régionales et sectorielles.
- les règlements et directives de la Fédération Internationale de Handball (IHF) et de la Confédération Africaine de Handball (CAHB).

b/ Le procès verbal de l'assemblée générale constitutive

c/ Un exemplaire de ses statuts visés par le ministère de l'Intérieur

d/ 02 exemplaires de la composition de son comité directeur (nom, prénom, fonction et adresse)

e/ La date et le numéro du récépissé de la déclaration aux autorités ainsi que la date de publication au Journal Officiel de la Tunisie (J.O.R.T)

f/ L'adresse du siège social et les numéros de téléphone et du fax et l'adresse email ou autres moyens de communication avec l'association.

g/ La désignation des couleurs et l'adresse du terrain principal ou de la salle principale où elle reçoit

h/ Le montant de la cotisation annuelle.

❖ RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION :

Toute association doit adresser à la FTHB au moment du renouvellement de son affiliation annuelle :

- Le P.V de la dernière assemblée générale élective
- La liste des membres du comité directeur en activité éligible ainsi que la répartition des tâches
- Le dépôt de la signature légalisée du président et le spécimen des signatures légalisées ou validées par le président de l'association du vice-président et du secrétaire général
- Les membres du comité directeur mandatés par le président suivant procuration écrite pour engager le club envers la FTHB
- L'engagement du président de l'association à respecter les règlements de la FTHB et les règles du fair-play et de l'éthique sportive
- Le montant de la cotisation annuelle
- La régularisation de la situation financière des années antérieures avec la trésorerie générale et les ligues et l'apurement des impayés exigibles (paiement des amendes, arriérés)

❖ ENGAGEMENT :

L'engagement ne peut être effectué que par les clubs qui :

- Sont affiliés ou ont renouvelé leur affiliation
- Ont rempli l'imprimé de la FTHB en indiquant les catégories engagées
- Ont engagé les catégories obligatoires stipulées par les règlements généraux de la FTHB
- Ont payé les droits relatifs aux catégories engagées et les droits des salles.
- Le non paiement des droits d'engagement entraîne l'inaktivité avec les conséquences prévues par les règlements généraux de la FTHB

1. CATÉGORIES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020 :

Les joueurs sont répartis en catégories suivant leurs années de naissance comme suit :

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	SURCLASSEMENT	DOUBLE SURCLASSEMENT
SENIORS HOMMES	1999 et avant		
JUNIORS	2000/2001	EN SENIORS	
CADETS A	2002	EN JUNIORS	SENIORS
CADETS B	2003	EN CADETS A	JUNIORS
MINIMES A	2004	EN CADETS B	CADETS A
MINIMES B	2005	EN MINIMES A	
ECOLES A	2006	EN MINIMES B	
ECOLES B	2007	EN ECOLE A	
BENJAMINS A	2008	EN ECOLE B	
BENJAMINS B	2009	EN BENJAMINS A + ECOLE B	
SENIORS DAMES	1999 et avant		
JUNIORS FILLES	2000/2001	EN SENIOR	
CADETTES FILLES A	2002-2003	EN JUNIOR	SENIORS
CADETTES FILLES	2004	EN CADETTES A	JUNIORS
MINIMES FILLES A	2005	EN CADETTES B	CADETTES A
MINIMES FILLES B	2006	EN MINIMES A	
ECOLES FILLES A	2007	EN MINIMES B	
ECOLES FILLES B	2008	EN ECOLES A	
BENJAMINES A	2009	EN ECOLES B	
BENJAMINES B	2010	EN BENJAMINES A + ECOLE	

NB: Les sur classements sont conditionnés par une autorisation médicale du Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport pour les compétitions de Coupe et de Championnat ou toute autre compétition organisée par la FTHB.

Seront exempts de cette autorisation les joueurs des équipes nationales qui ont déjà un certificat médical d'aptitude délivré par le CNMS valable au 30 Juin 2020.

Les joueurs et les joueuses minimes A surclassés en cadet B sont autorisés à participer à la compétition de coupe cadets et cadettes.

2. CATEGORIE OBLIGATOIRES POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020

DIVISIONS	CATEGORIES OBLIGATOIRES
Nationales A et B (Hommes)	Juniors / Cadets A et B / Minimes A et B / Ecoles A et B Pour les clubs qui ont des centres de promotion qui fonctionnent depuis au moins 2 ans, l'engagement des benjamins A et B est obligatoire
Honneur	Cadets A et B / Minimes A et B / Ecoles A et B
Nationale A (Dames)	Juniors Filles / Cadettes Filles / Minimes Filles A et B / Ecoles Filles A et B
Nationale B (Dames)	Cadettes Filles / Minimes Filles A et B / Ecoles Filles A et B
Les clubs féminins et mixtes	Pour les clubs qui ont des centres de promotion qui fonctionnent depuis au moins 2 ans, l'engagement des Ecoles A et B et des Benjamins (es) A et B est obligatoire.

NB: 1. Le non engagement d'une catégorie obligatoire est sanctionné par une amende (voir tableau des amandes)

2. Tout forfait d'une catégorie obligatoire est automatiquement sanctionné conformément aux dispositions de l'article 29 des règlements généraux de la FTHB + sanction financière (voir tableau des amandes) à chaque forfait.

❖ DATES DE DEPOT DES LICENCES ET DE MUTATIONS :

- Dépôt de la 1ère licence et renouvellement des Cadets Juniors et Seniors (G+F) :

A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020 inclus

- Dépôt de la 1ère licence et renouvellement des catégories jeunes : Benjamins, Ecoles,

Minimes : A partir de la date d'engagement au 31 Mars 2020

- **MUTATIONS :**

MUTATION AVEC DÉMISSION (Autorisation du club quitté) :

SENIORS, JUNIORS, CADETS (Garçons et Filles): A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020 inclus

MUTATION DES JEUNES (BENJAMINS – ÉCOLES- MINIMES):

A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020 inclus

MUTATION DES JOUEURS HORS-LISTES GARÇONS ET FILLES (Art .105 et 106 RG):

- Dépôt obligatoire des listes : du 11 janvier 2020 au 20 janvier 2020 inclus
- Dépôt des dossiers de mutation : du 21 janvier 2020 au 31 janvier 2020 inclus

MUTATION DES JOUEURS EN RAISON DE LEUR ÂGE

A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020 inclus

PRÊTS ET ECHANGES : A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020

MUTATIONS POUR CHANGEMENT DE RESIDENCE

A partir de la date d'engagement au 10 janvier 2020 inclus

- **EXTRAITS DES REGLEMENTS :**

Article 47 :

La délivrance d'une licence à un mineur est subordonnée à l'autorisation du père ou du tuteur légal. La signature doit être légalisée. La qualité du signataire doit être justifiée lors du dépôt de la licence par la photocopie de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur par jugement, par l'extrait de naissance et la CIN ou la carte d'identité scolaire du licencié.

Article 75 :

Toutes les demandes d'établissement de nouvelles licences ou de renouvellement de licences, ainsi que les bordereaux correspondants en double exemplaires, doivent être adressées sous le même envoi, par les clubs à la fédération sous pli recommandé. Aucun pli ne peut être remis directement aux guichets de la fédération, sous peine de nullité. La décharge qui pourrait en être donnée ne peut en aucun cas être prise en considération.

BAREME DES DROITS ADMINISTRATIFS
SAISON 2019/2020 (EN DINARS TUNISIENS)

IMPRIMES POUR MUTATIONS

Mutation avec démission : Autorisation du club quitté (Hommes et Dames)	(300 DT / 100 DT)
Mutation + 30 ans (Hommes) +28 ans (Dames)	(500 DT/ 200 DT)
Mutation Joueur Inactif (après 3 ans et plus d'inactivité)	Gratuite et sans imprimé
Mutation Joueur Sous Contrat	300 DT
Mutation Contre Indemnité de Formation (sans l'accord du club cédant et après deux ans d'inactivité)	500 DT
Mutation Militaire	50 DT
Mutation Joueur hors liste	100 DT
Mutation en raison de la situation du club Non règlement de la cotisation- radiation - club démissionnaire – dissolution - forfait général – inactivité - suspension du club - non engagement de certaines catégories - non engagement d'un nombre minimum de licenciés	100 DT
Mutation de jeunes Joueurs	
-Mutation avec autorisation du club	50 DT
-Mutation pour changement de résidence	50 DT
-Mutation contre indemnité de formation	200 DT
-Mutation de joueur sous contrat	200 DT
PRÊT	
-Prêt de joueur sans contrat	200 DT
-Prêt de joueur sous contrat	300 DT
ECHANGE	
-Joueurs : hommes / dames	200 DT/100 DT
LICENCES	
Joueur étranger « Divisions Nationales A et B Garçon Nationale A Dame	500 DT
Senior Garçon	15 DT
Junior Garçon	12 DT
Cadet Garçon	10 DT
Minime Garçon	8 DT
Ecole Garçon	5 DT
Benjamin Garçon	3 DT (1 DT pour les centres de promotions)
Senior Dame	2 DT
Autres catégories féminines	gratuite pour 40 première licences pour toutes les catégories et 2 DT pour le reste
Dirigeant	30 DT
Cadre médical	30 DT
Entraîneur tunisien	100 DT
Entraîneur étranger	2000 DT

AUTRES IMPRIMES	
Bordereau d'envoi	1 DT
Contrat type	1 DT
Carnet de feuille de matchs	
-jeunes jusqu'à la catégorie cadette	40 DT
-Seniors et juniors garçons et filles	80 DT
- Bulletin Officiel	1 DT

FRAIS ADMINISTRATIFS

Homologation des contrats :	
- Entraineur Tunisien :	
- Senior divisions nationales A et B (*)	200 DT
-Autres divisions et catégories (*)	100 DT
- Entraineur étranger	1000 DT
- Joueur tunisien	100dt
- Joueur étranger	500dt
- Joueuse tunisienne	50dt
- Joueuse étrangère	100dt
Saisie d'un organisme international (litiges, renseignements etc ...)	Selon le barème de l'organisme concerné
Transferts internationaux	
CONTINENTAL :	
- CAHB :	
- FEDERATION DU CLUB CEDANT :	Selon barème CAHB
INTERCONTINENTAL	
- IHF :	
- FEDERATION DU CLUB CEDANT :	Selon barème IHF

Organisation & participation à des manifestations internationales	
Organisation de la Coupe des clubs champions ou des vainqueurs de coupe :	
-UAHB	5000 DT
-CAHB	5000 DT
Homologation de la liste des joueurs pour des Compétitions internationales : CAHB, UAHB ou autres	300 DT
LICENCE PONCTUELLE	
-Joueur tunisien	100 DT
-Joueur étranger	200 DT
Matchs et tournois amicaux en Tunisie	
-Entre équipes tunisiennes	100 DT
-Avec une ou plusieurs équipes étrangères	1000 DT
B : Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club organisateur selon le barème de la FTHB.	
ASSURANCES et ATTESTATION	
Frais d'Assurance	5 DT par licence garçons et filles.
Attestation (C.V. entraîneur, joueur....)	10 DT
Forfait	
De 0 à 250 Km (Aller + retour)	500 DT
De 251 à 500 Km (Aller + Retour)	750 DT
De 501 à 1000 Km (Aller + Retour)	1000 DT
Plus de 1001 Km (Aller + Retour)	1500 DT

NB : Forfait général au cours d'une phase finale (play off – play out- finales championnat et coupes pour toutes catégories : Amende 3000 DT

(*) : Homologation contrat du 2^{ème} entraîneur 200DT ; Homologation contrat 3^{ème} entraîneur et plus 1000 DT et ce pour la même catégorie

(*) les droits d'affiliation et tous les frais des se font obligatoirement par virement sur le compte FTHB STB :10 010 124 1102331 788

54

BAREME DES DROITS

SAISON 2019 – 2020

Les droits détaillés de I à V sont payables d'avance au début de la saison

I-AFFILIATION ET RENOUVELLEMENT DE L'AFFILIATION

Affiliation ou renouvellement de l'affiliation : divisions nationales A et B	300 DT
Affiliation ou renouvellement de l'affiliation : division Honneur, juniors et Jeunes (jusqu'au cadet)	200 DT
Affiliation ou renouvellement de l'affiliation : des associations totalement féminines	50 DT

II - ABONNEMENT AU BULLETIN OFFICIEL

Division Nationale « A » et « B »	200 DT
Division d'honneur,	50 DT
Clubs sans catégories seniors	50 DT
Association féminine	50 DT

III — ENGAGEMENTS:

Engagement championnat (J-S) garçons	100 DT (par catégorie)
Engagement championnat (E-M-C) garçons	50 DT (par catégorie)
Engagement championnat (J-S) filles	50 (par catégorie)
Engagement championnat (E-M-C) filles	30 (par catégorie)
Engagement Coupe (S-J) garçons	100 DT (par catégorie)
Engagement coupe(C) garçons	50 DT (par catégorie)
Engagement coupe (S-J-C) filles	30 DT (par catégorie)
Engagement nouvelle catégorie (garçons et filles)	Gratuit
Engagement benjamins Garçons et Filles	Gratuit

N.B : Pour les catégories SF-JF-CF-EF les frais seront remboursés si l'équipe ne fait pas ni retrait ni forfait après engagement

IV - PROMOTION DE L'ARBITRAGE :

Clubs des divisions Nationales A Garçon	Virement avant match a domicile
Clubs des divisions Nationales B Garçon	Virement avant match a domicile
Clubs de la division Honneurs Garçons	1000 DT
Associations sans catégories seniors	30 DT par catégorie
Clubs des divisions Nationales A Dames	200 DT
Clubs des divisions Nationales B Dames	100 DT

V – REDEVANCE FORFAITAIRE ANNUELLE SUR RECETTES DES SALLES

Division Nationale A Hommes :	2500 DT
Division Nationale B Hommes :	1500 DT

Division d'Honneur :	500 DT
AUTRES	GRATUIT

N.B :

- 1-Les clubs des divisions Nationales A et B (Hommes et Dames qui ne disposent pas de salle doivent adresser à la F.T.H.B un accord d'utilisation d'une salle délivrée par la municipalité concernée. Les droits d'utilisation sont à la charge du club recevant.
- 2- En coupe de Tunisie, toutes catégories confondues, le club recevant ne disposant pas de salle, est dans l'obligation d'en réserver une. Les frais d'exploitation s'il y'en a sont à sa charge.

Les droits détaillés de I à V sont payables d'avance au début de la saison

VI. AUTRES DROITS

Réserves, évocations et oppositions à une qualification	Seniors 500 DT Seniors Fille 200 DT Juniors et Cadets (F+G) 100 DT Minimes et Ecoles (F+G) 50 DT
Appel Club Nationale A et B Hommes Autres Clubs (honneur, Nationale A et B dames, jeune)	500 DT 200 DT
Litiges	100 DT
Licence joueur ou joueuse manquante	20 DT
Report de match, décalage d'horaire	200 DT
Défaut d'envoi de la feuille de match dans les délais réglementaires	Seniors 200 DT Juniors et cadets 50 DT Minimes et Ecoles 30 DT
Non respect des obligations de la billetterie	5000 DT
Non respect des obligations du contrôle antidopage	500 DT
Duplicata Licence Joueur, dirigeants...	20 DT
Non respect des délais d'engagement – envoi des listes définitives	
Seniors Hommes et Dames - Autres catégories	200 DT 100 DT
Non enregistrement d'une rencontre de l'équipe locale	500 DT
Non engagement ou forfait général d'une catégorie obligatoire	5000 DT par catégorie
Absence à une convocation	50 DT
Absence carte Technique	250 DT
Absence carte Soigneur	100 DT



Fédération Tunisienne de Handball

AFFILIATION-RENOUVELLEMENT D'AFFILIATION ET ENGAGEMENT SAISON SPORTIVE 2019-2020

Club :initiales :

Date et numéro de publication au JORT :

Adresse du siège social :

Adresse courrier :

Téléphone : Fax : Email :

Nature du club : Masculin Féminin Mixte

Division :

Section Masculine : Nle A Nle B HONNEUR jeune

Section Féminine : Nle A Nle B jeune

Couleur dominante du Maillot Autre

Couleur dominante du Short Autre

Salle principale Tel / Fax

Salle secondaire Tel/Fax

Personne habilitées à engager le club envers la FTHB :

Qualité	Nom et prénom	Tél 1	Tél 2	Email
Président				
1 ^{er} v. président				
Secrétaire Général				
Trésorier				

Président de la section de Handball (préciser les pouvoirs par acte séparé) :

Nom et prénom : CIN :

Tél 1: Tél 2 : Email :

Délégué du club auprès de la FTHB habilité à déposer, retirer des documents administratifs et à en donner décharge (autres pouvoirs à préciser par acte séparé)

Nom et prénom : CIN :

Tél 1:.....

Page
1/2

Catégories à engager : (écrire en toutes lettres OUI ou NON)

CHAMPIONNAT :

Catégories d'âge	Année de Naissance	OUI / NON
Seniors Hommes	1999 et avant	
Juniors Garçons	2000/2001	
Cadets Garçons A	2002	
Cadets Garçons B	2003	
Minimes Garçons A	2004	
Minimes Garçons B	2005	
Ecole Garçons A	2006	
Ecole Garçons B	2007	
Benjamins Garçons A	2008	
Benjamins Garçons B	2009	

CHAMPIONNAT :

Catégories d'âge	Année de Naissance	OUI / NON
Seniors Dames	1999 et avant	
Juniors Filles	2000/2001	
Cadettes Filles	2002/2003	
Minimes Filles A	2004	
Minimes Filles B	2005	
Ecole Filles A	2006	
Ecole Filles B	2007	
Benjamines Filles A	2008	
Benjamines Filles B	2009	

Coupe de Tunisie :

HOMMES	OUI / NON	DAMES	OUI / NON
Seniors Hommes		Seniors Dames	
Juniors Garçons		Juniors Filles	
Cadets Garçons		Cadettes Filles	

Je soussignéPrésident du clubatteste par la présente la véracité des informations ci-dessus et authentifie la signature du 1^{er} vice président et du secrétaire général habilités à engager le club comme moi-même.

J'apporte par la présente l'engagement de mon club pour le respect des règlements de la FTHB et des règles du Fair-Play et de l'éthique sportive.

L'engagement pour **BEACH HANDBALL** est obligatoire pour toutes les associations

Fait à..... Le

Cachet et signature du président de l'association

Page
2/2



FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL

DECLARATION D'ACCIDENT Gestion de Sinistre Sportif

Club :

Nom et Prénom de l'accidenté :

Date de naissance :

Sexe : Masculin : Féminin :

Licence N° :

N° de la carte d'identité :

Lieu de l'accident :

Date et Heure de l'accident :

Circonstance de l'accident et blessures occasionnés :

Témoins (Nom et Prénom de 2 témoins avec signature) M

1 –

2 –

Médecin/Responsable fédéral (observation) :

Fait àle.....

Signature et cachet du SG de la FTHB

signature et cachet du SG du Club

1 – prière remplir le formulaire soigneusement

2 – cette déclaration doit parvenir dans la limite de 48 heures de la date de la survenance de l'accident au siège de la fédération (par fax avant de l'envoyer par voie postale au N° 71.282.566)

3 – envoyer tous les documents : certificat, ordonnances, vignettes, rapports, IRM, RX, échos.



إلى السيد الكاتب العام : .



احتراز



إِشَارَةٌ



الموضوع: احتراز فني

المصاحب:

تاریخ المقابلة :

المقابلة :

القاعة :



الإمضاء و طابع الفريق (الرئيس أو الكاتب العام)

إلى السيد الكاتب العام لفريق

الموضوع : إعلام

تحية و بعد ،

إني الممضي أسلفه السيد(ة)

الصفة : لفريق

نحيطكم علما أن فريقنا قام بانتداب اللاعب(ة) :

إجازة عدد : تاريخ الولادة : و ذلك بعد ان تبين لنا :

لاعب حر

لا وجود لصنف أو ما بعده

انسحاب عام

غير مدرج بالقائمة النهائية

الكاتب العام

FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL**Saison sportive : 2019-2020**

PHOTO

Nom et Prénom :

Date de naissance :

N° licence / CIN :

Equipe 2018-2019 :

Contrat : oui non Empreinte
joueur

Medecin

Cachet Equipe

FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL**Saison sportive : 2019-2020**

PHOTO

Nom et Prénom :

Date de naissance :

N° licence / CIN :

Equipe 2018-2019 :

Contrat : oui non Empreinte
joueur

Medecin

Cachet Equipe

FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL**Saison sportive : 2019-2020**

PHOTO

Nom et Prénom :

Date de naissance :

N° licence / CIN :

Equipe 2018-2019 :

Contrat : oui non Empreinte
joueur

Medecin

Cachet Equipe

FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL**Saison sportive : 2019-2020**

PHOTO

Nom et Prénom :

Date de naissance :

N° licence / CIN :

Equipe 2018-2019 :

Contrat : oui non Empreinte
joueur

Medecin

Cachet Equipe



Je Soussigné, Docteur en Médecine, certifie le non contre-indication à la pratique du handball de la liste ci-dessus des joueurs et/ou joueuses.

Signature et cachet Médecin

cachet Equipe



MUTATION

Saison Sportive : 2019-2020

MSC :

MHL :

MAA :

M+30ANS :

MRSC :

MJ :

Nom :..... **Prénom :**.....

Date de Naissance :..... **N° Licence :**.....

Club :..... **Catégorie :**.....

Titulaire d'une licence Précédemment au profit du club :.....

Demande a signer une nouvelle licence au profit du club :.....

Le :.....

Signature et Cachet du secrétaire

Général du Club Recevant

Trésoreries FTHB

Signature et Empreinte

Digitale du Joueur



FORMULAIRE ENTRAINEUR

PHOTO

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : **TEL :**

CIN : **NATIONALITE :**

EQUIPE : **CATEGORIE :**

EMAIL :

DEGREE : **DATE OBTENTION :**

EQUIPE 2018-2019 :

SIGNATURE ENTRAINEUR

SIGNATURE ET CACHET EQUIPE

Pièces jointes :

- Formulaire
- Copie CIN
- 1 photo d'identités (fond blanc)
- 5 COPIES CONTRAT
- COPIE DIPLOME
- AUTORISATION

NB :

- LA SAISIE DOIT SE FAIRE EN LETTRES MAJUSCULES
- TOUS LES CHAMPS DU FORMULAIRE SONT OBLIGATOIRES



اللجنة المركزية للتأهيل و الاجازات

الادارة الفنية الوطنية

بطاقة وقنية

عدد بطاقة التعريف الوطنية :

الاسم و اللقب :

الصفة (*): مرافق - مدرب - إخصائي علاج طبيعي

الفريق :

الصنف (خاص بالمدربين فقط):

تحول هذه الشهادة لصاحبيها الجلوس على بنك البدلاء خلال مقابلات الفريق المذكور
أعلاه ما لم يخالف ذلك مع القوانين العامة لسير المقابلات.

جامعة تونسية لكرة اليد

رئيس لجنة التأهيل و الاجازات

ملاحظات :

(1) الاستظهار الوجوبي ببطاقة التعريف الوطنية خلال المقابلات

(2) هذه الشهادة صالحة إلى غاية 31 جانفي 2020

(3) تقديم الشهادة ضروري عند استلام البطاقة الرسمية

(4) (*) تشطب العبارات الزائدة



FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL

C.C.Q.L

2019-2020

LISTE DES JOUEURS RETENUS

EQUIPE :

CATEGORIE :

N°	N° LICENCE	NOM ET PRENOM	DATE NAISSANCE	N°	N° LICENCE	NOM ET PRENOM	DATE NAISSANCE
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			

CACHET EQUIPE

DERNIER DELAI : 20/01/2020 par email : saadiamir.fthb@yahoo.fr



Saison Sportive : 2019-2020

CONTRAT DE PRET

➤ Le Premier Club (1) : Représenté par
Le Président /Vice-président
Et le Secrétaire Général

**COMPTE PRETER POUR UNE SAISON EN VERTU DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA FTHB
ETNOTAMMENT LES ARTICLES 99 & 100AU**

➤ Le Deuxième Club (2) : Représenté par
Le Président /Vice-président
Et le Secrétaire Général

LE JOUEUR SUIVANT :

Nom : **Prénom :**

Date de Naissance : **N° Licence :**

Date de Qualification : **Catégorie :**

Statut au nouveau Club

Sous Contrat	Sans Contrat	<input type="checkbox"/>
---------------------	---------------------	--------------------------

Le joueur signataire M : étant mineur, je soussigné :

Nom & Prénom : N° CIN.....

SIGNATURE LEGALISEE

DU PERE OU DU TUTEUR

Premier Club		<u>LE JOUEUR CONCERNÉ</u>
Signature Légalisée Du Président ou V. Président	Signature Légalisée Du S.Général	Signature Légalisée Du Joueur Concerné
Mr :.....	Mr :.....	Mr :.....
<u>Deuxième Club</u>		
Signature Légalisée Du Président ou V. Président	Signature Légalisée Du S.Général	
Mr :.....	Mr :.....	

Les personnes sus nommées déclarent être informées des règlements généraux de la FTHB et autorisent le prêt envisagé

Trésorerie FTHB



الجامعة التونسية لكرة اليد

ترخيصولي

إني الممضى أسفه صاحب
بطاقة تعريف عدد و الصادرة ب
 بتاريخ أرخص لابني (ابنتي)
المولود (ة) ب في اللعب في فريق
.....

و ذلك خلال الموسم الرياضي 2019/2020.

إمضاء الولي معرف به

إمضاء و طابع الفريق

بلاغ

إلى

الأندية المنخرطة بالجامعة التونسية لكرة اليد

تعلم الجامعة التونسية لكرة اليد كافة الأندية المنضوية تحت لوائها أنه تبعاً لتوصيات وزارة المالية ووزارة شؤون الشباب والرياضة يتوجب على الجمعيات الرياضية عند القيام بعملية الانخراط للموسم الرياضي 2019-2020 موافاة الجامعة بالقريرين الأدبي والمالي إضافة إلى حاضر الجلسات العامة قصد تحين المعطيات الخاصة بالأندية وإرسالها إلى سلطة الإشراف وذلك في أحسن الآجال.

ونظراً لأهمية الموضوع يرجى إيلائه ما يستحقه من عناية والعمل على تطبيق ما ورد في هذا البلاغ مع فائق تحياتنا الرياضية.

الكاتب العام

محمد أمير السعدي

بلاغ

إلى الجمعيات الرياضية المنخرطة بالجامعة التونسية لكرة اليد

تعلم اللجنة المركزية للتأهيل والإجازات جميع الأندية أن كل الوثائق الخاصة بالموسم الرياضي 2019-2020 والتي تهم جميع أنواع التنقلات الخاصة باللاعبين وعملية الانخراط او تجديد الانخراط متوفرة على الموقع الرسمي للجامعة التونسية لكرة اليد و بالنشرية الرسمية عدد 1 للجامعة التونسية لكرة اليد او بإرسال مطلب حصول على الوثائق عبر البريد الإلكتروني saadiamir.fthb@yahoo.fr

الكاتب العام للجامعة التونسية لكرة اليد

محمد أمير السعدي